

# Fiche de donnée de sécurité

## Identificateur du produit

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	KD161D KNOCK DOWN ECO Poudre Appât Pour Contrôler et Tuer Les Insectes Rampants
Autres moyens d'identification	KD161D
Usage recommandé	Insecticide
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus
Fabricant	
Nom de la société	KUUS INC.
Adresse	450 TAPSCOTT ROAD SCARBOROUGH, Le M1B 1Y4 Canada
Téléphone	Assistance générale 1-416-298-7724
fournisseur initial	Non disponible.
Numéro de téléphone d'urgence	Canutec 1-888-226-8832 1-613-996-6666

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE SELON L'OSHA ET LE SGH	N'est pas classé comme dangereux
AUTRES DANGERS	Aucun
ÉLEMENTS D'ÉTIQUETAGE	Aucun étiquetage SGH nécessaire.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

DENOMINATION	CONCENTRATION APPROXIMATIVE (%)	C.A.S. NUMBERS	EINECS
Terre à diatomées, naturelle (terre de kieselguhr)	100%	61790-53-2	612-383-7
Silice Cristalline (Quartz)	< 1%	14808-60-7	N/A

#### Notes

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

<b>YEUX</b>	Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de solution de rinçage des yeux. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>PEAU</b>	Utiliser des lotions hydratantes en cas de sécheresse de la peau.
<b>INGESTION</b>	Boire de grandes quantités d'eau pour réduire les effets de volume et de dessèchement.
<b>INHALATION</b>	Transporter la personne à l'air libre. Moucher pour évacuer la poussière.
<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	La poussière peut provoquer une irritation des yeux par la nature abrasive du produit. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer son dessèchement. Les poussières peuvent provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. L'inhalation prolongée de forte concentration de poussière peut entraîner des effets pulmonaires.
<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Il n'est pas normalement nécessaire de consulter immédiatement un médecin. En cas de poussière irritante dans les yeux, consulter un médecin.

## Notes

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>MOYENS D'EXTINCTION</b>	Non applicable, le matériau n'est pas combustible.
<b>DANGERS SPECIFIQUES RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE</b>	Non applicable, le matériau n'est pas combustible.
<b>CONSEILS AUX POMPIERS</b>	Non applicable, le matériau n'est pas combustible.

## Notes

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE</b>	En cas de poussière, utiliser un respirateur équipé d'un filtre à particules tel qu'indiqué dans la Section 8. Protéger les yeux avec des lunettes de sécurité.
<b>PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	Ce matériau n'est pas une préoccupation environnementale majeure.
<b>METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE</b>	Aspirer les déversements, balayer le produit humidifié ou laver le produit renversé. Éviter la formation de poussière. Placer ensuite dans un contenant pour une utilisation ou élimination ultérieure.

## Notes

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER</b>	Minimiser la formation de poussière. Éviter le contact oculaire. Éviter de respirer la poussière. Réparer ou jeter les sacs endommagés. Respecter toutes les précautions et les avertissements donnés sur l'étiquette.
<b>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES</b>	Entreposer dans un endroit sec pour préserver l'intégrité des emballages et la qualité du produit. Ne pas entreposer à proximité d'acide fluorhydrique ou de solutions fortement basiques.

## Notes

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'EXPOSITION				
Composant	LEA (OSHA)	VLE (ACGIH)	LEA (MSHA)	LER (NIOSH)
Terre à diatomées, naturelle (terre de kieselguhr)	$80 \text{ mg/m}^3$ % SiO <sub>2</sub> poussière totale	Non établies	$5 \text{ mg/m}^3$	$6 \text{ mg/m}^3$
<b>CONTROLES TECHNIQUES APPROPRIES</b>	Utiliser une ventilation générale ou locale par aspiration pour contrôler la production de poussière dans les limites d'exposition recommandées. Se référer à la publication de l'ACGIH « Ventilation industrielle » ou autres publications similaires pour la conception des systèmes de ventilation.			
<b>EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE</b>				
<b>PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE</b>	Lunettes de sécurité pour protéger de la poussière			
<b>PROTECTION DE LA PEAU</b>	Aucun équipement particulier n'est nécessaire.			
<b>PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES</b>	Porter des appareils de protection respiratoire équipés de filtres conformes à la norme 42CFR84, certifiés N95 en cas de poussière. En cas de concentration de poussière inférieure à dix (10) fois la limite d'exposition admissible (LEA), utiliser un quart ou un demi-masque respiratoire équipé d'un filtre à poussière N95 ou d'un masque à poussière jetable certifié N95. Si la concentration de poussière est supérieure à dix (10) fois la LEA et inférieure à cinquante (50) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à masque intégral équipé de filtres N95 remplaçables. Si la concentration de poussière est supérieure à cinquante (50) fois la LEA et inférieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à épuration d'air (à pression positive) avec un filtre N95 remplaçable. Si la concentration de poussière est supérieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type C (à flux continu, à pression positive), avec un masque intégral, une cagoule ou un casque.			
<b>MESURES D'HYGIÈNE</b>	Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact oculaire. Se laver les mains après manipulation et avant de manger ou de boire.			

### Notes

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>APPARENCE/ODEUR</b>	Poudre chamois à blanche	<b>ODEUR</b>	Inodore
<b>ÉTAT PHYSIQUE</b>	Solide	<b>SEUIL OLFACTIF</b>	Non applicable
<b>PRESSION DE VAPEUR</b>	Non applicable	<b>DENSITE DE VAPEUR</b>	Non applicable
<b>POINT D'EBULLITION</b>	Non applicable	<b>POINT DE FUSION</b>	> 1300°C
<b>POINT D'ECLAIR</b>	Non applicable	<b>pH (SUSPENSION A 10%)</b>	6-8
<b>LIMITES D'INFLAMMABILITÉ</b>	Non applicable	<b>TAUX D'EVAPORATION</b>	Non applicable
<b>TEMPERATURE DE DECOMPOSITION</b>	> 1300°C	<b>DENSITE RELATIVE</b>	2,0
<b>TEMPERATURE D'AUTO-IGNITION</b>	Non applicable	<b>COEFFICIENT DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)</b>	Non applicable
<b>INFLAMMABILITE (solide, gazeux)</b>	Non applicable	<b>SOLUBILITE DANS L'EAU</b>	< 2%
		<b>VISCOSITE</b>	Non applicable

### Notes

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>REACTIVITE</b>	Le produit n'est pas réactif.
<b>STABILITE CHIMIQUE</b>	Le produit est stable.
<b>POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES</b>	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation.
<b>CONDITIONS A EVITER</b>	Non applicable
<b>MATIERES INCOMPATIBLES</b>	Les produits contenant de la silice peuvent réagir violemment avec l'acide fluorhydrique et les solutions fortement basiques.
<b>PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX</b>	Non applicable

## Notes

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

<b>EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE</b>	
<b>Voies d'exposition probables</b>	Voir ci-après
<b>YEUX</b>	Peut provoquer une irritation (larmoiments et rougeurs) si la poussière pénètre dans les yeux.
<b>PEAU</b>	N'est pas absorbé par la peau, mais peut provoquer un dessèchement en cas d'exposition prolongée.
<b>INGESTION</b>	L'ingestion de petites quantités ou de quantités modérées n'est pas considérée comme nocive, mais peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
<b>INHALATION</b>	Une inhalation aiguë peut provoquer un dessèchement des fosses nasales et une congestion pulmonaire, une toux et une irritation de la gorge en général. L'inhalation chronique de poussière doit être évitée.
<b>EFFETS CHRONIQUES</b>	L'inhalation chronique de poussière au-delà de la limite d'exposition admissible (LEA) établie par l'OSHA sur plusieurs années peut provoquer des modifications pulmonaires.
<b>NTP</b>	La terre à diatomées, naturelle n'est pas classée comme cancérigène.
<b>CIRC</b>	La terre à diatomées, naturelle n'est pas classifiable comme cancérigène chez les humains (Groupe 3).
<b>VALEURS NUMERIQUES DE LA TOXICITE</b>	Aucune donnée disponible.

## Notes

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<b>ÉCOTOXICITE</b>	Les produits à base de terre à diatomées ont démontré une certaine efficacité comme insecticide naturel mais aucune toxicité pour ce qui concerne la vie aquatique ou terrestre.
<b>PERSISTANCE ET DEGRADABILITE</b>	Non biodégradable, inerte.
<b>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION</b>	Faible potentiel de bioaccumulation
<b>MOBILITE DANS LE SOL</b>	Aucune mobilité
<b>AUTRES EFFETS NEFASTES</b>	Aucun connu

## Notes

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION



<b>TRAITEMENT DES DÉCHETS</b>	Si ce produit tel que fourni devient un déchet, éliminer comme un déchet solide en centre d'enfouissement ou si en suspension, éliminer dans les égouts. N'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR paragraphe 261).
<b>ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE</b>	Éliminer conformément aux lois et règlements applicables, généralement élimination des déchets solides en centre d'enfouissement.

**Notes**

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LE TRANSPORT</b>	Classification pour le transport du Département du transport aux Etats-Unis : 55 (aucune restriction). Nom technique : « terre à diatomées ».
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	Aucune exigence ou étiquetage particuliers.

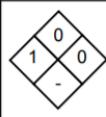
**Notes**

**SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

<b>ÉTATS-UNIS</b>	
<b>TSCA (loi réglementant les substances toxiques aux USA)</b>	La terre à diatomées naturelle est répertoriée à la liste TSCA de l'EPA.
<b>CERCLA (Réglementation américaine visant à nettoyer les sites souillés par les déchets dangereux)</b>	La terre à diatomées naturelle n'est pas classée comme substance dangereuse selon la réglementation américaine visant à nettoyer les sites souillés par les déchets dangereux (CERCLA), 40 CFR 302.
<b>SARA TITRE III (modification de la CERCLA)</b>	Non répertorié.

**Notes**

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

		<p>4-Extrême 3-Elevé 2-Modéré 1-Léger 0-Insignifiant</p>	<p>HMS</p>	<table border="1"> <tr><td>0* Santé</td></tr> <tr><td>0 Inflammabilité</td></tr> <tr><td>0 Réactivité</td></tr> <tr><td>E Equipement de protection</td></tr> </table>	0* Santé	0 Inflammabilité	0 Réactivité	E Equipement de protection
0* Santé								
0 Inflammabilité								
0 Réactivité								
E Equipement de protection								

**Date de la plus récente version révisée**  
16/mai/2023

**Avis de non-responsabilité :** À la date de préparation du présent document, l'information fournie est considérée comme exacte et donnée en toute bonne foi pour se conformer aux lois fédérales et nationales applicables. Aucune garantie ou représentation d'aucune sorte, expresse ou implicite, ne sera formulée ou prévue quant à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Nous déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'achat, la revente, l'utilisation ou l'exposition à notre produit. Les utilisateurs de silice doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité, y compris selon la norme OSHA de communication sur les produits dangereux.